

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU 1 MARS 2023**

Le 1^{er} Mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean Paul PAVILLON**, dans une salle au 139 rue chèvre 49100 ANGERS.

.....
Séance de 10 heures 00
.....

Présents :

- Monsieur PAVILLON	CU d'Angers Loire Métropole
- Monsieur JOUNIER	SAEP Vignoble-Gandlieu
- Monsieur DOUGE	SIDAEP des Mauges et de la Gâtine
- Monsieur DOUGE	Mauges Communauté
- Monsieur BENOIST	SIDAEP des Mauges et de la Gâtine
- Monsieur BENOIST	Mauges Communauté
- Monsieur PRAUD	Atlantic'EAU
- Monsieur FONTENEAU	Syndicat d'EAU de l'Anjou
- Monsieur MOUSSERION	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Excusés :

- Monsieur SALECROIX	Métropole de Nantes
- Monsieur GALLARD	Syndicat d'EAU de l'Anjou
- Monsieur BREJEON	CU d'Angers Loire Métropole
- Monsieur LAUNAY	SAEP Vignoble Grandlieu
- Monsieur HARRAULT	CA Saumur Val de Loire
- Monsieur MERCIER	Atlantic 'EAU
- Madame CADIEU	Métropole de Nantes

Auditeurs :

- Monsieur SAINT-GERMAIN	Directeur Technique Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole
- Madame PRUNIER	Pilote de projet – CU Angers Loire Métropole
- Monsieur LESOURD	Responsable usine des eaux des Ponts de Cé – CU Angers Loire Métropole
- Monsieur RAMOND	Responsable Administratif et Financier Eau et Assainissement – CU Angers Loire Métropole
- Madame DAUSQUE	Mission Appui Animation Coordination
- Monseur MANDIN	Mauges Gâtines

M. PAVILLON, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

La séance débute à 10h00, sous la Présidence de **M. PAVILLON**.

oOo

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 Octobre 2022

M. PAVILLON demande si quelqu'un a des observations à apporter.

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

oOo

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. PAVILLON propose la nomination de **M. JOUNIER**, comme secrétaire de séance, qui est acceptée.

oOo

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

M.PAVILLON expose, après vérification de la prise en compte par le receveur de tous les titres de recettes et tous les mandats de paiement, que la totalité des opérations est régulière et propose d'approuver le compte de gestion 2022.

Après s'être assuré que le receveur a pris en compte tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés par notre syndicat et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites.

Considérant la régularité des opérations, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Je vous propose,

DELIBERE

1. *d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022.*

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

oOo

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. JOUNIER, présente les éléments constitutifs du compte administratif de l'exercice 2022, puis procède au vote.

Les éléments constitutifs du compte administratif concernant l'exercice 2022, font ressortir les éléments comme suit :

- résultats :

- *Dépenses de fonctionnement :* 143 723,79 €
- *Recettes de fonctionnement :* 57 649,84 €
- *Résultat de l'exercice :* -86 073,95 €
- *Résultat cumulé :* + 153 358,92 €

L'essentiel des dépenses est lié à l'animation du Réseau Loire Alerte. En 2022, on constate le solde des versements au prestataire du précédent marché (groupement Veolia/DHI, pour 29 250.60€) et les paiements au nouveau titulaire (Suez, pour 93 758.40€). Par ailleurs, dans un contrat désormais distinct du marché d'animation, un règlement de 18 186.84€ a été effectué au profit de l'entreprise DHI pour la maintenance du modèle et du calculateur.

Le niveau de recettes correspond à ce qui était attendu en fonction des volumes prélevés dans la Loire par les différents membres du Réseau.

Je vous propose,

DELIBERE

1. d'approuver le compte administratif 2022,
2. de décider de l'affectation de la totalité du résultat (153 358,92 €) en report à nouveau à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2023.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

oOo

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

M PAVILLON, présente le DOB 2023.

Les dépenses récurrentes du syndicat relèvent essentiellement des coûts d'animation du Réseau, dans le cadre d'un marché de prestations de services renouvelé en 2022.

En 2021, a souhaité redéfinir les objectifs et ambitions du syndicat pour les années à venir et ainsi mettre les moyens nécessaires à la vie du Réseau. Il a notamment été décidé de séparer les prestations de modélisation et de mise en œuvre de la cellule d'alerte dans le cadre du marché relancé en 2022. Ainsi le modèle 1D pourra être pérennisé et évoluer plus librement. La cellule d'alerte est renforcée sur la partie communication et le syndicat se dote d'un site internet.

Prévue initialement en 2022 mais décalé du fait de mouvement de personnel, de nouvelles charges de fonctionnement sont inscrites en 2023 découlant de la volonté d'affecter de façon plus assumée des ressources internes après avoir conclu avec Angers Loire Métropole et Nantes Métropole de conventions de mise à disposition permettant de clarifier le temps passé aux travaux du syndicat. 30% d'ETP seront ainsi dédiés à l'animation du Réseau en 2023. Les autres dépenses sont modestes et destinées à assurer le financement des besoins administratifs et autres frais liés à l'activité du Syndicat.

*En recettes, il est proposé pour 2023 de maintenir le niveau de la redevance à hauteur de 0.50€ par tranche de 1 000 m3 le prélèvement d'eau pris en Loire (sur la base des prélèvements de 2021). En effet, cette participation conduit à une recette globale estimée d'environ 58 000 € pour 2023. C'est nettement inférieur au niveau de dépenses identifié, mais le résultat cumulé du budget (environ 150 000 €) permet encore de faire face à ce déséquilibre conjoncturel. Comme cela a été évoqué dans le cadre des travaux de prospective financière présentés lors de la dernière réunion du Comité Syndical, il conviendra très certainement **à compter de l'exercice 2024** de relever progressivement la redevance assise sur les volumes prélevés en Loire pour garantir dans le temps la pérennité de l'équilibre financier du syndicat. Ces évolutions devront aussi s'apprécier au regard du souhait politique d'autres structure de nous rejoindre comme en témoigne la prise d'intérêt certaine de l'agglomération de Tours.*

A noter que pour ne plus voter le budget en suréquilibre, il est proposé d'affecter la part des résultats cumulés non utilisée pour financer les dépenses d'exploitation en section de fonctionnement, sur une ligne de réserves.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit en recettes et dépenses :

<u>DEPENSES</u> :	Rappel BP 22	PROPO BP 23
	166 000 €	211 358,92 €
Dont affecté en réserve		69 358,92 €
<u>RECETTES</u> :	Rappel BP 22	PROPO BP 23
	294 432,87 €	211 358,92 €
Dont résultat reporté	239 432,87 €	153 358,92 €

Je vous propose,

DELIBERE

- 1. de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.*

Adopté à l'unanimité.

M. SAINT-GERMAIN évoque l'article de presse récent relatif à la présence de PfAS dans les eaux brutes. Il précise que le contexte dans l'Ouest et sur le périmètre de la Loire notamment, n'est pas le plus concerné. Peut-être creuser l'idée que le Réseau Loire Alerte puisse partager les données connues des différents producteurs d'eau pour partager les connaissances et les expertises.

oOo

QUESTION DIVERSES

Sans objet.

M PAVILLON lève la séance à 10h36.

La séance débute à 10h40, sous la Présidence de **Monsieur Jean Paul PAVILLON**.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. PAVILLON propose la nomination de **M. JOUNIER**, comme secrétaire de séance, qui est acceptée.

oOo

BUDGET PRIMITIF 2023

M. PAVILLON : comme indiqué lors des échanges que nous avons eus au moment du DOB, l'élément principal des dépenses est le coût de l'animation du marché Loire Alerte.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2023, les éléments constitutifs des dépenses et recettes du budget 2023 ont été présentés et discutés.

Le résultat de l'exercice 2022 s'établit à -86 073,95 €.

Le résultat cumulé des exercices antérieurs est reporté dans le présent budget et s'élève désormais à + 153 358,92 €

La montée en puissance de l'animation du Réseau Loire Alerte aux regard des ambitions des élus du syndicat, et notamment la volonté de s'appuyer plus fortement sur les ressources humaines des syndicats membres, se traduit dans le budget 2023 par la prise en charge à hauteur de 20 000€ d'une partie des salaires des agents de Nantes Métropole et d'Angers Loire Métropole qui assurent l'animation technique et organisationnelle du réseau.

Ce budget primitif prend également acte des conditions financières de l'exécution du marché d'animation du Réseau Loire Alerte conclu au printemps 2022.

Compte tenu de ces éléments, le budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses (voir détail en annexe de la délibération) :

DEPENSES :

TOTAL	211 358,92 €
<u>Total hors affectation en réserve</u>	142 000,00 €

RECETTES :

TOTAL	211 358,92 €
<u>Total hors résultat reporté</u>	58 000,00 €

Je vous propose,

DELIBERE

1. *d'adopter la participation 2023 pour chaque adhérent fixée à 0.50€ par tranche de 1 000 m³.*
2. *de voter le budget primitif 2023 qui s'équilibre, hors excédent budgétaire, à 211 358,92€.*

M. PAVILLON propose l'adoption du budget primitif du syndicat.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

PROPOSITION DE SIMULATION POUR JUIN PROCHAIN – PRESENTATION VEOLIA

Simulation de pollution

> Sur le secteur d'Angers Loire Métropole

> VEOLIA contacte le SDIS, l'ARS etc...pour proposer les techniques alternatives type écorces de grain de riz ou de bouée doté d'un outil communicant ?

A noter que sera prévu un drone pour réaliser des images etc...

M. PAVILLON rappelle que pour cette occasion il convient de prévenir les baliseurs de la Loire.

Plateforme DHI : REX de Veolia avec une petite présentation

Tous les accès ont été créés et les mots de passe ont été envoyés. Il est proposé pour le prochain COTECH une formation de prise en main de l'outil et de prévoir pour la prochaine réunion du futur comité syndical de faire une démo aux élus.

Pour le moment les simulations sont très lourdes et le modèle tourne sans fin et fini par boguer. Des échanges sont en cours pour régler ces dysfonctionnements.

Par contre, dès maintenant l'accès se fait par le portail web donc l'usage est beaucoup plus agile et convivial. Reste à optimiser les rapports.

Pour rappel, n'est pris en compte dans le modèle que la diffusion de la pollution. Il n'y a pas de notion de concentration ou d'intensité de la pollution.

Pour mémoire DHI avait chiffré le modèle au-dessus en 3D, il faut compter plus de 50K€. Dans un 1er temps l'idée est de faire tourner celui-là pour une bonne prise en main.

Sur le graphique on identifie plein de point d'introduction de pollution possible. Ce nombre de point a été considérablement élargi dans le cadre de la nouvelle prestation.

A noter qu'une nouvelle version doit arriver dans un mois, et notamment en français.

M. LESOURD indique qu'il a été sollicité par l'IRSN pour réactualiser une convention dans le cadre d'une station de mesure en continue pour mesurer la radioactivité de la Loire et ainsi réaliser des prélèvements, opérer des flaconnages et assurer de leur envoi à des fins d'analyses complémentaires en plus de l'unité de capture.

L'une de nos exigences c'est d'avoir un retour d'information sur cet aspect.

M. PAVILLON : pour info, un Comité sécheresse a été réuni et des groupes de travail constitués, qui se mettent en place pour anticiper les situations critiques possibles sur l'été qui arrive. Un toilettage des arrêtés sécheresse va également être opéré, des réflexions tournent aussi sur les points de captages et sur divers sujets. Ces réflexions sont aussi conduites dans le 44. Sur certains arrêtés en limite de département il y aura une coordination.

On attend par ailleurs également les mesures gouvernementales dans le cadre du Plan Eau.

M. SAINT-GERMAIN indique que dans le 49 il y aura un sous-groupe de travail constitué sur la production d'eau potable.

M. BOUDEAU : dans le département des Deux-Sèvres, côté Mauges Gâtines, les réserves sont plus confortables paradoxalement. Cela permettra de mieux se concentrer sur le Maine-et-Loire.

Mais sur le niveau national on a remonté la criticité du niveau de la Loire.

Si les puits en bords de Loire ne peuvent pas délivrer les volumes attendus il faudra étudier des pompes flottantes.

M. JOUNIER : Sur Basse-Goulaine, on pompe dans les nappes alluviales or actuellement elles sont à 50%. Par ailleurs sur Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, la nappe est très basse et l'inquiétude est de mise. Notre secours c'est Nantes Métropole, mais ils ne pourront pas non plus assurer pleinement. Si les nappes alluviales ne remontent pas plus que cela il faudra se poser des questions sur notre capacité de production.

Par effet ricochet, nous sommes aussi inquiets pour le Sud Loire-Atlantique et pour la Vendée (qui l'an dernier nous avaient sollicité).